



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers	35
En exercice	35
Présents	27
Votants par procuration	6
Absents	2
Total des votes	33

7.1

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept mars, à 18h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du 11 mars 2025, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alexis DARMOIS, Maire.

**ELUS PRESENTS :**

M. Alexis DARMOIS, M. Christophe CANTELOUP, M. Julien TIMON, Mme Brigitte DUTILLOY, Mme Maryline LOUVEL, M. Laurent BEAUDOUIN, Mme Vanessa DUVAL, M. Dominique BURET, Mme Laurette MONLON, M. Thierry BERNARD, M. Richard DUCLOS, Mme Isabel JEAMMET, Mme Anne-Laure MALBRANCHE, M. Claude BIERRY, Mme Mauricette ROSA, Mme Dominique RETUREAU, M. Christian BOISSY, M. Jean-Luc LEFRANCOIS, M. Patrick AUBE, Mme Brigitte CABOT, M. Bruno DEPLANQUES, Mme Corinne RUBETTI, Mme Florence MOUCHEL, M. Sébastien ANFRAY, M. Mikaël CHEVREAU, M. Kévin MAUVIEUX, Mme Sophia KOUZAIEFF

**ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :**

Mme Florence GAUTIER à Mme Brigitte DUTILLOY, Mme Myriam VANNIER à M. Christophe CANTELOUP, Mme Sonia QUESNEY à M. Thierry BERNARD, Mme Sandra LOPES DUARTE à Mme Vanessa DUVAL, M. Djibril GUENNI à M. Alexis DARMOIS, M. Mathurin MESNIER à M. Julien TIMON

**ELUS ABSENTS :**

M. Pascal MARE, M. Kévin LEFRANCOIS

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Brigitte DUTILLOY

**N°DEL\_0015\_2025 DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025**

Conformément aux dispositions de l'article L.2312-1, alinéa 2, du Code Général des Collectivités Territoriales, par renvoi de l'article L.5211-1, « dans les établissements publics de 3500 habitants et plus, un débat a lieu sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8».

Après avoir exposé le contexte général dans lequel se prépare le budget principal pour 2025.

Ce débat donne lieu à une délibération dont l'unique rôle est de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport d'orientation budgétaire annexé à la délibération, afin de permettre au représentant de l'État dans le département de s'assurer que ce préalable à l'adoption des budgets de l'exercice en cours a bien été respecté.

*Aussi et au regard de ce qui précède,*

VU l' article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU l' article L.2312-1, alinéa 2, du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU l' instruction budgétaire M57,  
VU l' avis de la Commission Finances du 10 mars 2025 ;

**CONSIDÉRANT** qu'un débat d'orientation budgétaire sur les orientations générales du budget 2025 doit se tenir avant le vote du budget,

**CONSIDÉRANT** les éléments de présentation des orientations budgétaires de la Commune de Pont-Audemer pour l'année 2025 contenues dans le rapport joint,

*Le Conseil Municipal décide,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité,*

- **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif au budget primitif de la Commune de Pont-Audemer de l'exercice 2025, sur la base du rapport d'orientation budgétaire joint à la présente délibération

Pont-Audemer, le 17 mars 2025

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure

Le secrétaire de séance

Brigitte DUTILLOY



Alexis DARMOIS